



Délégation Pays de la Loire

Préparation Examen – ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème classe

Avancement de grade

Code d'inscription : DPDLF

PROJET PROFESSIONNEL



Les questions à se poser avant de se lancer : [Préparez votre projet](#)



INSCRIPTION

- ▶ Vérifiez que cette préparation est ouverte au recensement [Pages prépa](#)
- ▶ L'inscription est réalisée par le service formation de la collectivité depuis la plateforme d'inscription en ligne <https://inscription.cnfpt.fr/>
- ▶ [Consultez le règlement des préparations aux concours et examens](#)



TEST D'ORIENTATION

Test Français : Questions sur plusieurs textes, compréhension, vocabulaire, conjugaison, orthographe, rédaction.

Durée : 2h

Consultez un exemple de test :

[Test C français](#)

Modalité : présentiel



ORIENTATION/PRECONISATION

En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté :

- En préparation
- En formation **Tremplin Français** (formation de remise à niveau), préalablement à la préparation : 5 à 10 jours en présentiel
- Vers votre service formation, si le test n'est pas suffisant, pour ré-évoquer le projet professionnel

CONTENU DE LA PREPARATION

14 jours en présentiel

(sous réserve des effectifs, ce dispositif pourra être proposé en 100% distanciel)

en présentiel

à distance

Module : Cadre d'emploi	1 jour
Module : Environnement territorial	2 jours
Module : Méthodologie de l'épreuve Questions à réponses courtes (3 devoirs + 1 examen blanc)	7 jours
Module : Santé et Sécurité au travail	2 jours
Module : Méthodologie de l'entretien avec le jury	1 jour
Module : Mises en situation à l'oral (pour les candidats admissibles)	1 jour

En complément, des ressources à distance pourront être mises à disposition sur la plateforme FORMADIST

LE CONCOURS ou L'EXAMEN



Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours.

- ▶ Pour connaître les conditions précises d'inscription, les épreuves ainsi que les dates des concours et examens, consultez le site internet



www.concours-territorial.fr